



Charleroi | Modalités pour les tests d'admission et les examens d'entrée en Chef d'entreprise

Date

03 juin 2020

Certains diplômés nécessitent de passer par un test d'entrée pour accéder à nos formations en Chef d'entreprise. Etant donné la situation actuelle, l'organisation de ces tests a été quelque peu modifiée et soumise à de nouvelles conditions.

Modalités

Les tests d'admission et les examens d'entrée se dérouleront les jeudis

Les tests CESS auront lieu 2 lundis par mois.

Ils se tiendront en séances limitées à 25 personnes.

Une inscription préalable est obligatoire.

Info et inscription

Pour obtenir plus d'informations ou pour réserver votre place, contactez Pauline Degreffe via pauline.degreffe@ifapme.be.

Dans votre mail, pensez à indiquer :

la formation pour laquelle vous souhaitez passer le test

votre dernier diplôme (ou diplôme le plus haut)

l'année de ce diplôme

Pour rappel, le **port du masque** est **obligatoire** au sein du Centre !